

## ARRÊTÉ DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CHEMIN DE LA FRESNAIE / JARZÉ

### Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

Vu la demande en date du 27/04/2026 par laquelle le demandeur le cabinet Ligéis agissant pour le compte de Jean-Charles NOURISSON sollicite l'indication de l'alignement avec la voie communale Chemin de la Fresnaie à Jarzé commune déléguée de Jarzé Villages, de la propriété cadastrée 163 C 351, 163 C 352 et 163 C 354.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,  
Vu le Code général de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et suivants,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le plan de délimitation en date du 23/04/2026.

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire (parcelles 163 C 351, 163 C 352 et 163 C 354) est défini (selon plan joint en annexe) :  
- entre les points A à B.

#### Article 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.  
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

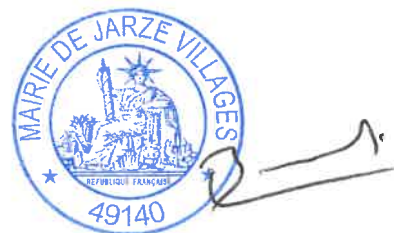
#### Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et au cabinet Ligéis, géomètre expert.

#### Article 5 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification .Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Jarzé Villages.

Fait à Jarzé Villages le 05 mai 2026  
Par délégation, l'adjoint à la voirie  
Jean-Pierre BEAUDOIN



Département de MAINE ET LOIRE  
**Commune de JARZÉ-VILLAGES**  
 (JARZE)

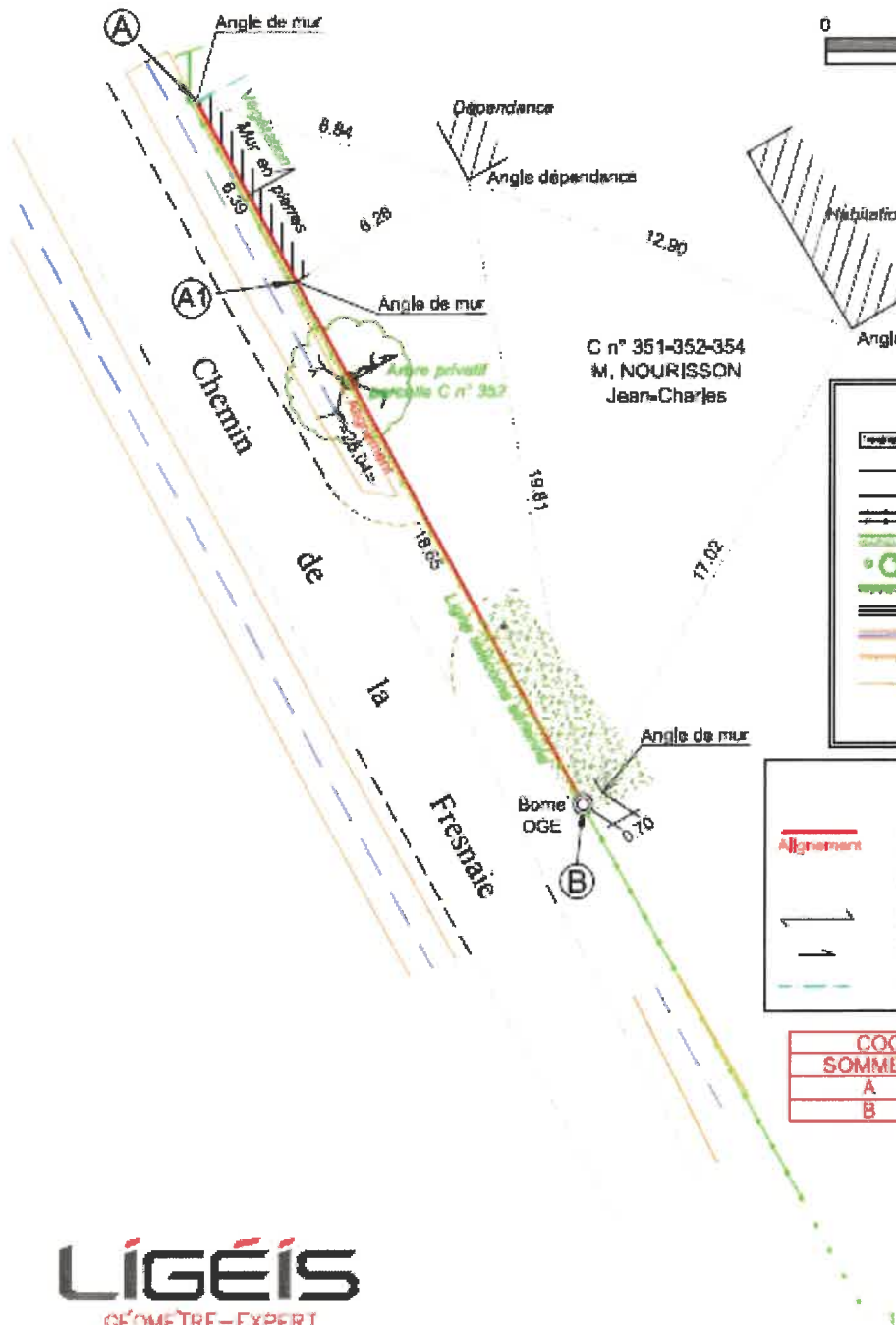
**1, Chemin de la Fresnaie**

Cadastre section C

**Plan d'alignement**

Echelle : 1/200

Nota; Ce plan est provisoire et ne sera définitif qu'après l'obtention;  
 de l'arrêté d'alignement concernant le chemin de la Fresnaie.



**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**


**LEGENDE ALIGNEMENT**

	Alignement du chemin de la Fresnaie entre les points A à B. Les points A-A1 et B sont alignés,
	Signe de mitoyenneté
	Signe de non mitoyenneté (privatif)
	Application du parcellaire cadastral

**COORDONNÉES DES SOMMETS**

SOMMET	X	Y
A	1458605,03	6268835,70
B	1458617,16	6268813,79

**LIGÉIS**  
 GÉOMÈTRE-EXPERT

ANGERS  
 4, Quai des Carmes - CS 62257  
 49022 Angers Cedex 02  
 02 41 720 720  
 geo.angers@ligeis.fr  
 www.ligeis.fr

Format d'édition : A4

Objet	Date	Destiné par	Visité par	Approuvé par	Approuvé le
					21/04/2026
				Objet du plan : Modifications	

PLANIMÉTRIE: RGF 93 = Lambert CC 47  
 (Rattachement par système G.N.S.S.)

No de plan : **GEO/ALIG/A26 050-01/1**